

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

=====

COMMUNE DE THENEZAY



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 novembre 2020

L'an deux mille VINGT, le lundi 9 novembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de THENEZAY, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Salle Michel BONNET, sous la présidence de Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal, Maire.

Etaient présents, les Conseillers municipaux suivants :

Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal, M. PINEAU Jean-Louis, Mme CHAUVET Annie, Mme MEUNIER Magali, Mr GOUBEAU Jean-Paul (Adjoints), M. PASQUIER Thierry, Mr PAIN Jérôme, Mme GAUTRAULT Delphine, Mme RAVELEAU Frédérique, Mme SIMON BOULAIN Christelle, M. ADOLPHE Thierry, M. MÉNARD Cyril, Mme BARRÉ Bérangère, Mme RICHAUD Béatrice.

ABSENT EXCUSÉ : M. BAYLÉ Kévin (avec pouvoir à Mr MÉNARD Cyril).

Madame le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des questions à poser ou remarques à formuler, portant sur le procès-verbal établi pour les séances du 12 octobre 2020.

Aucune observation n'étant émise, ce procès-verbal donne lieu à une adoption à l'unanimité et les conseillers procèdent à la signature du registre.

Cette formalité achevée, Madame le Maire entame l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

D089-2020**DECISION MODIFICATIVE N°1 –OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES****Vote de crédits supplémentaires**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants au budget principal 2020.

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
042/722	Travaux régie : rénovation salle des associations		18 129.88
023	Virement à la section investissement	18 129.88	
021	Virement à la section fonctionnement		18 129.88
040/21318	Travaux régie : rénovation salle des associations	18 129.88	
	TOTAL	18 129.88	18 129.88

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
 079-217903269-202001109-D089_2020-DE Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 17/11/2020 Publication : 17/11/2020 Pour l'autorité Compétente

D090-2020**MAISON DE SANTÉ****Loyers professionnels de santé**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la Maison de Santé sont sur le point d'être finalisés.

À la suite de la dernière réunion du 6 octobre 2020 avec les professionnels de santé, les loyers ont été définis comme suit :

- Médecins : 400.00 € par mois,
- Kinésithérapeute : 250.00 € par mois,
- Cabinet infirmiers : 300.00 € par mois.

L'emménagement des professionnels au sein de la Maison de Santé pourra se faire à compter de la mi-décembre et sera gratuit pour ceux qui s'installeront à cette date.

La date effective des contrats de location sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les charges mensuelles (électricité, eau, chauffage, nettoyage parties communes) devront être versées par chaque professionnel de santé à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cette somme sera approximative et à minima, une réactualisation sera faite en fin d'année.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De valider les loyers tels que présentés ci-dessus,
- D'appliquer la date effective des contrats de location au 1^{er} janvier 2021,
- De donner tous pouvoirs à Mme Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202001109-D090_2020-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2020 Publication : 17/11/2020 Pour l'autorité Compétente

D091-2020

RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

Avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires

Mme le Maire donne lecture de l'avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires reçu par la Région Nouvelle Aquitaine.

L'avenant concerne :

- L'article 1 : Modification de l'article 4.2.1 Procédure d'inscriptions
- L'article 2 : Modification de l'article 5.2 Prise en charge de la modulation tarifaire et récupération des recettes par la Région.
- Les autres clauses de la convention et de l'avenant n°1 demeurent inchangées.

Mme Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter l'avenant tel que présenté,
- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202001109-D091_2020-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2020 Publication : 17/11/2020 Pour l'autorité Compétente

D092-2020

ASSURANCE Dommage aux biens
Avenant n°2 au contrat (SMACL ASSURANCES)

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°2 au contrat d'assurance SMACL « ALÉASSUR » établi au titre de la garantie dommage aux biens. Cette modification concerne la maison de santé et prend effet à compter du 1^{er} octobre 2020.

Mme Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter cet avenant d'un montant de 31.04 € TTC et d'autoriser Mme le Maire à le signer.**

Cette dépense sera imputée à l'article 6161 du budget principal 2020.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
 079-217903269-202001109-D092_2020-DE Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 17/11/2020 Publication : 17/11/2020 Pour l'autorité Compétente

D093-2020

COMITES CONSULTATIFS
Modification des membres

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que deux comités consultatifs sont modifiés comme suit :

Deux membres viennent s'ajouter au comité consultatif « Animation » :

- Mme Julie NESPOUX et Mme Aurélie GRIMAUD

Un membre a démissionné du comité consultatif « Communication » :

- Mme Anne MILLERIOUX (démissionnaire) sera remplacée par Mr Jean-Michel GOURDON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification des membres au sein des Comités consultatifs « Animation » et « Communication ».

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
 079-217903269-202001109-D093_2020-DE Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 17/11/2020 Publication : 17/11/2020 Pour l'autorité Compétente

D094-2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY GATINE
Approbation du Bilan d'activité Communautaire 2019

Mme Le Maire a donné la parole à Mr PASQUIER Thierry, conseiller communautaire afin de présenter les points principaux du Bilan d'activité Communautaire 2019.

Mme Le maire demande d'approuver le Bilan d'activité Communautaire 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Bilan d'Activité Communautaire 2019.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202001109-D094_2020-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2020 Publication : 17/11/2020 Pour l'autorité Compétente

D095-2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE

Approbation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion de déchets ménagers et assimilés 2019

Mme Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion de déchets ménagers et assimilés 2019 de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Mme Le maire demande d'approuver le rapport 2019 cité ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion déchets ménagers et assimilés 2019.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202001109-D095_2020-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2020 Publication : 17/11/2020 Pour l'autorité Compétente

D096-2020

PERSONNEL COMMUNAL

REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP

MODIFICATION MONTANT PLAFOND CIA

Sur proposition de Mme le Maire, laquelle rappelle la délibération en date du 20 novembre 2017 portant sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, avec définition des plafonds annuels respectivement associés, par groupes de fonctions par emploi, aux divers cadres d'emplois concernés et ce, tant en ce qui concerne l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) que la part CIA (Complément Indemnitaire Annuel),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier, comme suit le montant du plafond annuel défini, pour ce qui concerne le CIA pour :

- Les cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et adjoints administratifs du patrimoine (groupe 1) en le portant de 100 € à 1 200 €,
- Les cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (groupe 1) en le portant de 100 € à 1 200 €,
- Les cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux (groupe 2) en le portant de 75 € à 1 000 €.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202001109-D096_2020-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2020 Publication : 17/11/2020 Pour l'autorité Compétente

INFORMATIONS DIVERSES

SALLE OMNISPORT

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune va obtenir le versement du fonds FEADER (200 000 €) dans un délai de 3 semaines. Une visite de Mme Beauget (DDT) a eu lieu ce jour pour la vérification des travaux correspondant au marché public et à la demande du FEADER.

COMMISSIONS CONSULTATIVES

Commission Animations

Frédérique RAVELEAU a présenté le feu d'artifice qui sera organisé en 2021. La Commune a signé un contrat d'engagement avec la société « Brezac » pour une durée de 3 ans incluant la formation d'agents pour le tir des artifices de divertissement. Le montant du feu d'artifice s'élève à un montant de 2 200 € comme les années précédentes. Il restera la musique à définir.

L'arbre de Noël n'aura pas lieu, vu le contexte actuel mais les livres seront quand même remis aux enfants de la commune. Une réflexion est en cours pour la distribution de ces derniers.

Commission Communication

Thierry PASQUIER informe le Conseil Municipal que le bulletin municipal sera distribué fin novembre.

Diverses informations

Voirie

Jean-Paul GOUBEAU indique que les travaux de réfection de voirie sont terminés. Des photos ont été présentées au Conseil Municipal.

Syndicat des Eaux de Gâtine

Thierry PASQUIER précise que les seuls travaux d'assainissement prévus en 2021 par le Syndicat concerne la réhabilitation de la station d'épuration de Thénezay.

Une subvention importante va être accordée pour cette nouvelle station d'épuration

Camions vente :

Deux commerçants « Food Truck » sollicitent des emplacements sur la Commune. Le premier s'installera le dimanche matin et l'autre le lundi soir.

Le conseil municipal accepte leur installation sur la commune.

Cérémonie du 11 novembre

La préfecture nous a informé que le nombre de personnes autorisées à la cérémonie du 11 novembre passait à 10 personnes maximum, sans public.

Les personnes présentes seront : Mme Le Maire et un ou 2 autre(s) membre(s) du conseil Municipal, 2 porte-drapeaux, 2 membres de l'UNC, Le Président du Département, des représentants de la Gendarmerie et des Pompiers.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 7 décembre 2020.

La séance est levée à 22 h 25.

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 9 novembre 2020**Délibérations n° D 089-2020 à D 096-2020**

Nom – Prénom	Fonction	Signature
CORNUAULT-PARADIS Chantal	Maire	
CHAUVET Annie	1 ^{er} adjoint	
PINEAU Jean-Louis	2 ^{ème} adjointe	
MEUNIER Magalie	3 ^{ème} adjoint	
GOUBEAU Jean-Paul	4 ^{ème} adjointe	
PASQUIER Thierry	Conseiller municipal	
GAUTRAULT Delphine	Conseillère municipale	
PAIN Jérôme	Conseiller municipal	
SIMON BOULAIN Christelle	Conseillère municipale	
ADOLPHE Thierry	Conseiller municipal	
BARRÉ Bérangère	Conseillère municipale	
MÉNARD Cyril	Conseiller municipal	
RAVELEAU Frédérique	Conseillère municipale	
BAYLÉ Kévin	Conseiller municipal	Absent excusé (Donne pouvoir à MÉNARD Cyril)
RICHAUD Béatrice	Conseillère municipale	